Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 28/05/2026 à 15h48
Réference de l'AR : 051-215100538-20260526-2026_5_2-DE

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bezannes

SEANCE DU 26 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	23	23 + 4 pouvoirs

Date de convocation
20/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle Hélios, sous la présidence de **David CAPPE**, Maire.

Présents : **ACHTIOUI Samy, BIENAIME Vanessa, BOURDAIRE Sabine, BOURQUARDEZ Joël, CAPPE David, CRUSSIERE Virginie, DEVOLDER Catherine, FOREST Louis-Xavier, FRANCOMME Frédéric, GIRARD Jean-Christophe, HAJJI Mehdi, LANGLET Virginie, LE COZ Roxanne, LOURIDO CIVES Josefina, MALEZIEUX Samantha, MENET Antoine, MILLOT Jean-Marc, MIMPONTEL Bruno, OZBAY Mesut, PIRES MENDES Elodie, SIFFERLEN André, TRAVAINI Chiara, VIENNOT Josiane.**

Absents : **RIVIERE Sophie, THOMAS Pascal.**

Représentés : **CHRETIEN Hervé, pouvoir donné à Frédéric FRANCOMME, DEMANGE Cyril, pouvoir donné à Josiane VIENNOT HAMON Richard, pouvoir donné à Virginie CRUISSIERE, MEZIANE Nabila, pouvoir donné à Mesut OSBAY.**

M. Jean-Marc MILLOT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Délibération n° D 2026-5-2

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
23	*4*	*27*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2311-5,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n°2026_02_03 du Conseil municipal en date du 9 février 2026 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025,
VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte financier unique 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêtés comme suit :

- excédent de fonctionnement global cumulé pour 4 113 179,21 €
- déficit d'investissement global cumulé pour – 2 330 804,79 €
- solde des restes à réaliser de la section d'investissement de 930 894,38 €

VU la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 28/05/2026 à 15h48
Réference de l'AR : 051-215100538-20260526-2026_5_2-DE

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'affecter au budget de l'exercice 2025 l'excédent de fonctionnement comme suit :
- confirmation de l'affectation au compte 1068, en section d'investissement : 1 399 910,41 €
- report en section de fonctionnement au 002 : 2 713 268,80 €

- D'inscrire ces crédits lors du vote du budget supplémentaire 2026.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 28/05/2026

David CAPPE, Maire

Le secrétaire,
Jean-Marc MILLOT, 2e adjoint

MAIRIE DE BEZANNES (Marne)